

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 14 mars 2024

N° 2024-15	Autorisation de lancer et de signer le marché d'acquisition de serveurs, d'équipements réseaux et de la maintenance associée
------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Régie, 1 Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Madame Anne GROSPERRIN, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
BRIGLIADORI	David	X			
CHAMBON	Pierre		X		Florestan GROULT
COIN	Gisèle		X		Nicole SIBEUD
CROIZIER	Laurence	X			
FRAISSE	Camille	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard			X	
MILLET	Pierre-Alain		X		Anne GROSPERRIN
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie		X		Laurence CROIZIER
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole	X			
VALLET	Cyrille		X		Maeva PESENTI

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Date de convocation du Conseil : le 8 mars 2024

Secrétaire élu(e) :

1. CONTEXTE

Dans le cadre de son activité d'opérateur de réseau d'eau potable, la Régie doit mettre en place, maintenir et faire évoluer ses infrastructures informatiques. De ce fait, elle doit disposer de la faculté de s'approvisionner en fournitures et en prestations de maintenance et d'accompagnement.

A ce jour, le parc informatique représente :

- près de 100 serveurs informatiques, équipements de stockage et matériel de sauvegarde
- une centaine d'équipements de réseaux

Ces équipements visent majoritairement à constituer les systèmes d'informations suivants :

- SI Industriel : support de toute l'activité de pompage et de distribution de l'eau
- SI Gestion pour la partie opérationnelle : support des applications métiers de l'eau

Ils ont été déployés au fur et à mesure des projets nécessitant un support informatique. Ces équipements sont majoritairement en milieu voire fin de vie (l'âge moyen du parc serveur est de 6 ans) et devront être renouvelés sur les prochaines années.

En parallèle, un travail de rationalisation est effectué sur l'ensemble de ce parc. Du fait des évolutions technologiques (machine virtuelle), les matériels peuvent être mutualisés et plusieurs applications peuvent être désormais hébergées sur des infrastructures communes.

La Régie doit donc disposer d'un cadre d'achat pour :

- Acquérir de nouveaux équipements
- Maintenir le parc d'équipements en place (contrat de maintenance annuel)
- Être accompagné pour intégrer des solutions informatiques globales (matériel et logiciel).

Le périmètre de ce marché est le suivant :

- Équipements serveurs, stockage et sauvegarde
- Equipements réseaux

De plus, ce support d'achat doit répondre aux enjeux suivants :

- Tenir compte des évolutions technologiques et de tarifs dans le monde informatique,
- S'adapter aux besoins d'achat de tout type :
 - o Acquisition simple de matériel référencé sur catalogue
 - o Achat d'une solution globale (matériel, logiciel et intégration)
 - o Achat de prestations de maintenance annuelle et évolutive au fil des ans
- Répondre aux besoins de continuité de service
- Assurer une homogénéité d'évolution vis-à-vis du parc informatique en place,
- Pouvoir traiter tout projet non identifié à ce jour.

Ainsi, l'objet du marché à intervenir concerne l'Acquisition, la maintenance et l'assistance technique pour le périmètre Serveurs, Équipements réseaux et accessoires associés.

2. CADRE JURIDIQUE

Compte tenu de son montant maximum, estimé à 1 230 000 € HT, le marché sera lancé par la Régie agissant en qualité d'entité adjudicatrice, selon la procédure négociée prévue aux articles L.2124-2, L.2124-3, L.2131-1, R.2124-3 et 4, R.2131-16 et R.2161-12 à 23 du Code de la commande publique.

Le marché sera conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire mixte à marchés subséquents et à bons de commande.

La durée de l'accord-cadre est fixée à quatre ans fermes, reconductible deux fois 1 an. Soit jusqu'à 6 ans au total.

Il n'y a pas de montant minimum fixé.

Le montant maximum est fixé à:

- 820 000 € pour la période ferme de quatre ans,
- 205 000 € pour chaque période de reconduction d'un an.

A titre indicatif, le calendrier de passation envisagé est le suivant :

Phases	Jalons	Dates cibles
Phase préparatoire	Passage en CA	14 mars 2024
Lancement de la procédure	Publication du DCE sur la plateforme AWS	18 mars 2024
	Date limite de remise des offres	8 avril 2024
Analyse	Analyse des offres (dont régularisation, questions / réponses, justification des OAB)	29 avril 2024
	Fin de l'analyse : passage en CAO	11 juillet 2024
Fin de la procédure	Notification du marché au titulaire	fin juillet 2024

Dès lors, il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser en opportunité le lancement de la procédure d'appel d'offre et sa signature, conformément à l'article L.2122-21-1 du CGCT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles L.2122-21-1, R.2221-18 et R.2221-24 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

DELIBERE,

Article 1. Approuve le lancement d'une procédure négociée pour l'attribution du marché relatif aux Serveurs et Équipements réseaux informatiques d'Eau publique du Grand Lyon, conclu pour une durée de quatre ans fermes, reconductibles deux fois un an.

Article 2. Autorise le Directeur de la Régie à signer l'accord-cadre pour un montant maximum de 1 230 000 € HT, mis en œuvre par l'émission de bons de commande et la conclusion de marchés subséquents.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSERRIN

Le/La secrétaire de séance



Floyd NOVAK

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site eadugrandlyon.com